

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 04 Avril 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE le lundi quatre avril, le conseil municipal de Salagnon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilbert DURAND.

Date de convocation du Conseil municipal : le 29 mars 2016

Présents : **DURAND** Gilbert, **DOMINI FAURE** Sylviane, **BARRET** Daniel, **MORAND** Virginie, **BOULIEU** Véronique, **MARTIN** André, **CARREZ** Michèle, **DEMUTH** Aymeri, **BRISAUD** Cathy, **PARADIS** Stéphane, **YVRARD** Fanny, **CONTASSOT** Raymond, **SAURA** Cyril.

Absents : **NUGUET** Frédérick, **MUSSARD** Nelly.

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire : **BOULIEU** Véronique.

Après approbation, à l'unanimité des membres présents, du compte rendu du 04 janvier 2016 et de celui du 16 février 2016, Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

Arrivée de Monsieur Cyril SAURA à 20 h 45.

1/ DELIBERATIONS

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARRET Daniel, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Gilbert DURAND, Maire, après s'être fait présenter le Compte Administratif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	639 076,95 €	DEPENSES	252 353,37 €
RECETTES	764 443,63 €	RECETTES	228 708,14 €
Excédent reporté	82 507,76 €	Excédent reporté	24 319,78 €
Excédent de clôture	207 874,44 €	Excédent de clôture	674,55 €

- 2) Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération, **ADOpte**, le Compte Administratif 2015.

Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gilbert DURAND,

Après s'être fait présenter le compte administratif de **l'exercice 2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2015** ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Considérant :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2015** au **31 décembre 2015**.
2. Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour **l'exercice 2015** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0

TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année dernière,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition de cette année à savoir :

TAXE D'HABITATION	8,77 %	Produit attendu : 126 902 €
TAXE FONCIERE	18,40 %	Produit attendu : 147 586€
TAXE FONCIERE non bâti	55,60 %	Produit attendu : 11 342 €

Soit un total de : 285 830 €

POUR : 13 - ABS : 0 - CONTRE : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 qui fait apparaître les résultats cumulés ci-dessous :

Pour la section de fonctionnement un excédent de : 207 874,44 €
Pour la section d'investissement un excédent de : 674,55 €

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des membres votants, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Virement à la section d'investissement (I/R : 1068) : 151 325,45 €

Reporté en fonctionnement (F/R : 002) : 56 548,99 €

POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABS : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Maire donne lecture, article par article, des dépenses et des recettes prévues au Budget Primitif 2016 pour la commune, établi par la commission communale des finances, qui s'équilibre comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

Considérant que toutes les dépenses sont nécessaires,

VOTE le Budget Primitif 2016 de la commune qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement : 739 173,00 €
- en recettes et dépenses d'investissement : 712 000,00 €

POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABS : 0

2/ QUESTIONS DIVERSES

Personnel : Monsieur le Maire explique au Conseil que Melle RAMBAUD Angélique termine son contrat le 5 juillet 2016 (cantine, garderie, NAP et quelques heures de ménage pendant les vacances).

Son travail nous donnant entière satisfaction, Monsieur le Maire propose de reconduire son contrat à la rentrée 2016 – 2017 en tant que stagiaire. Le Conseil est d'accord.

Monsieur COLAS David est en contrat d'aide à l'emploi depuis le 1^{er} mars 2016.

K-Perspective : L'entreprise a engagé des frais pour le projet et nous a fait part de son montant ce qui sous-entend une demande de remboursement. Il est nécessaire de prendre contact avec un avocat.

Mme Nelly MUSSARD ne souhaite pas intégrer le Conseil Municipal.

Accueil des réfugiés : Les choses ont changé et nous n'avons pas de possibilité pour l'instant

Bornes à incendie : Coût du contrôle de 50 € à 65 € par borne avec une société privée. Notre réseau est aux normes, seule la borne du Mollard a un débit trop faible.

Speedminton : Il faut que la Commune signe une convention avec St Chef pour l'utilisation du gymnase.

Voirie : le revêtement du chemin des Champagnes a été réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.